

Une deuxième pétition contre les compteurs « intelligents »

UNE PÉTITION RÉCLAMANT UN MORATOIRE sur l'installation de 3,8 millions de compteurs intelligents a été déposée sur le site Web de l'Assemblée nationale le 3 novembre dernier par le Dr Amir Khadir, médecin et député de Québec Solidaire. La nouvelle Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique demande ainsi qu'Hydro-Québec obtienne le consentement de ses abonnés avant d'installer chez eux un tel appareil qui émet des radiofréquences (RF) pulsées soupçonnées d'être cancérogènes. Cette pétition s'ajoute à celle que plus de 16 000 personnes ont signée sur le site compteursenor.com du syndicat des techniciens d'Hydro-Québec. Une cinquantaine de municipalités californiennes ont aussi demandé un moratoire sur l'installation de cette technologie à la suite de plaintes au sujet de problèmes de santé, de surfacturation et d'atteinte à la vie privée.

Les compteurs numériques *Focus AXR-SD* de Landis+Gyr et les antennes relais installées sur les poteaux électriques permettront à la société d'État d'éliminer quelque 800 emplois en relevant à distance la consommation d'électricité de ses clients. L'installation de ces appareils, qui se déroulera jusqu'en 2017 au coût d'environ un milliard de dollars, a débuté en juin dernier à Boucherville, dans le quartier montréalais de

Villeray et dans la région du lac Memphrémagog, dans les Cantons-de-l'Est. Ces appareils s'ajoutent aux autres sources de RF, comme la téléphonie et l'internet sans fil (Wi-Fi), dont les émissions augmentent de façon exponentielle depuis l'an 2000.

Depuis deux ans, des milliers de Nord-Américains se plaignent de symptômes d'électrosensibilité apparus ou aggravés après l'installation de tels compteurs. Debi Alexander, de Cache Creek en Colombie-Britannique, souffre, entre autres, de nausées et de plaies dans la bouche: « Je n'avais pas eu de tels symptômes depuis le début de ma chimiothérapie, il y a plus d'un an », témoignait le 22 novembre dernier dans le *BC Local News*, cette femme atteinte du cancer du sein. Pour sa part, Louise Vaillancourt est découragée depuis l'installation d'un autre type de compteur à RF, l'*Itron* de la compagnie Centron, dans sa maison des Îles-de-la-Madeleine. « Mon mari et moi sommes épuisés et d'humeur irritable, ça se produit subitement et en même temps. J'ai des migraines, nous avons les yeux fatigués et avons perdu toute ambition. Dès que nous sortons de la maison, nous sommes soulagés... Ça vaut la peine d'investir pour blinder et éloigner ces compteurs des maisons. »

Hydro-Québec maintient que ses compteurs sont tout à fait sécuritaires. « Hydro-Québec a toujours respecté les normes de Santé Canada et elle continuera de le faire », affirme Danielle Chabot, la porte-parole de la société d'État. Or, des centaines d'experts indépendants (icems.eu) demandent l'application du principe de précaution en matière d'électromog. Ils estiment que les normes internationales d'exposition aux RF menacent la santé de millions de personnes. « Nous avons des preuves que l'exposition aux radiofréquences augmente les risques de cancer, endommage le système nerveux, cause l'électrosensibilité, nuit au système reproducteur et provoque divers autres effets dans différents organes », déclare Dr David Carpenter, médecin et ancien doyen fondateur de l'École de santé publique de l'Université d'Albany (New York), qui s'oppose à ces compteurs.

En mai 2011, les champs électromagnétiques des RF furent classés « peut-être cancérogènes pour l'homme » (Groupe 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Ceci « sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation du téléphone sans fil ». La désignation 2B n'était pas limitée aux téléphones cellulaires, elle « s'applique largement » à toutes les sources de radiations émises par les RF, selon Jonathon Samet, directeur du groupe de travail du CIRC responsable de ce classement.

Selon un rapport de la firme 3E soumis en octobre dernier à la Régie de l'énergie du Québec, les compteurs intelligents Landis+Gyr émettent des ondes d'environ 900 mégahertz entre 1 440 et 2 880 fois par jour, plutôt que six fois par jour comme le prétend Hydro-Québec. La densité de puissance de ces ondes (6 712 microwatt/m² mesurée à un mètre du compteur) excède de 671 % la limite recommandée en 2011 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il est possible de signer la pétition via le site cqlpe.ca jusqu'au 2 février 2012. 



Les tout nouveaux compteurs intelligents émettent des radiofréquences au même titre que les téléphones sans fil. Or Santé Canada affirme : « Comme les enfants sont généralement plus sensibles à divers agents environnementaux, les parents sont encouragés à réduire l'exposition de leurs enfants aux radiofréquences émises par les cellulaires. »